



Bulletin d'Information de l'USR 18

* * * * *



LE COURRIER des Retraité·e·s C.G.T. du Cher

Octobre 2024

Edito

Coup de force et régression sociale

Bien que le Nouveau Front populaire (dont le programme reprend de nombreuses revendications de la CGT) ait recueilli le plus grand nombre de voix aux élections législatives, Macron a choisi d'ignorer le verdict des urnes en nommant un Premier ministre issu d'un parti n'ayant recueilli que 7% des voix.

Sans surprise, Michel Barnier, lors de son discours de politique générale, s'est placé dans la continuité de la politique macroniste de casse sociale et de pillage des fonds publics au profit des grandes entreprises capitalistes. C'est l'austérité sur toute la ligne avec des économies drastiques de 40 milliards d'euros sur les dépenses sociales, celles de l'État et des collectivités avec en perspective un effondrement des services publics dont nous avons tant besoin.

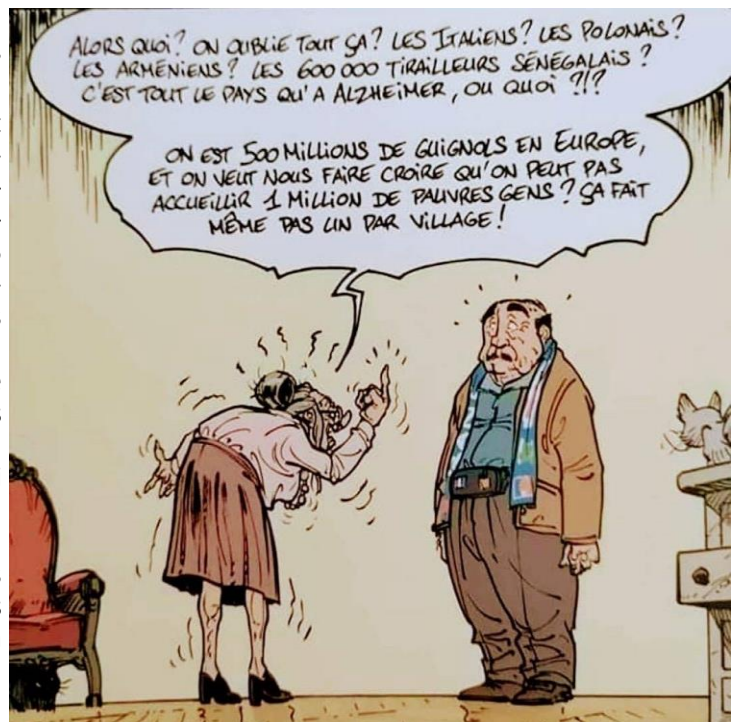
C'est aussi l'annonce du report au 1er juillet de la revalorisation des retraites prévue par la loi au 1er janvier 2025. Pour les retraités que nous sommes, c'est en moyenne 150 euros en moins, voire une année sans revalorisation Minoritaire et en sursis, ce gouvernement est contraint de pactiser avec le RN et d'avoir recours à des procédures autoritaires pour imposer ses mesures antisociales. Les poursuites perdurent à l'encontre des opposants notamment les militants syndicaux comme nos 5 camarades de Saint-Florent à nouveau convoqués devant le tribunal de Bourges le 16 octobre dernier. Les cinq ont été relaxés pour l'entrave à la circulation et les dégradations, mais un des nôtres a été condamné à une amende pour avoir allumé le feu après avoir reconnu les faits.

L'heure n'est pas à la désespérance et au repli sur soi mais à la construction d'un grand mouvement social pour faire aboutir nos revendications. D'ores et déjà, l'UCR CGT et le groupe des 9 appellent tous les retraités à se mobiliser le 3 décembre pour une revalorisation des retraites au 1er janvier indexée sur l'inflation et pour un rattrapage des pertes antérieures, mais aussi pour un meilleur accès aux soins et des moyens pour les services publics.

Jocelyne Pochard

Sommaire

- Page 1 Édito
- Page 2 Baromètre de la pauvreté
- Page 3 Oui ! Génocide
Les vrais comptes de Sécurité sociale
Coup de gueule 1
- Pages 4 à 6 Hommage à Madeleine Ferdonnet
Coup de gueule 2
Les nouvelles fables de La Fontaine
- Page 6 Petite leçon d'économie
- Page 7 Les retraités, charges ou chances?
Coup de gueule 3



Les mots ne sont pas innocents. Ils traduisent une idéologie, une mentalité, un état d'esprit. Laisser passer un mot, c'est le tolérer. Et de la tolérance à la complicité, il n'y a qu'un pas.

Gisèle Halimi (1927-2020)



Baromètre de la pauvreté et de la précarité des Français Secours populaire français Édition n° 18-2024

Le 18ème baromètre de la pauvreté et de la précarité réalisé par Ipsos pour le Secours populaire français brosse le tableau d'une précarité qui s'aggrave, s'étend et où l'accès à l'énergie, à la prévention et aux soins est fortement dégradé, en particulier pour les populations des zones rurales.

Le seuil de pauvreté officiel de l'Insee est de 1 158€ par mois pour une personne vivant seule soit 9,1 millions de pauvres en France. À noter que ce nombre correspond à 60% du niveau de vie médian de la population. Autrement dit, on ne détermine pas ce seuil à partir des besoins et des revenus nécessaires pour y répondre, mais à partir de la situation globale du niveau de vie dans notre pays. Cela explique sans doute la différence avec le seuil de pauvreté subjectif moyen qui, selon ce baromètre du Secours populaire est de 1 396€ pour une personne seule soit 238€ de plus.

Cette étude nous apprend également que si 48% de personnes réussissent à mettre de l'argent de côté (un peu pour 43%), 35% des personnes interrogées déclarent pouvoir juste boucler leur budget et 16% vivre à découvert, soit plus de la moitié de la population qui ne peut épargner la moindre somme.

Le tableau suivant montre les postes de dépenses pourtant essentiels qui posent des difficultés. Si les chiffres sont déjà énormes pour l'ensemble des revenus, ils explosent pour ceux qui ont des revenus modestes.

Postes de dépenses qui posent un peu ou beaucoup de problèmes	Tous revenus	Revenu inférieur à 1 200€ net par mois
Partir en vacances au moins une fois par an	48%	70%
Dépenses d'énergie	47%	69%
Dépenses pour les enfants (fournitures scolaires, vêtements, cantine, etc.)	45%	-
Actes médicaux mal remboursés par la Sécurité sociale	43%	62%
Frais de transport	39%	71%
Consommer des légumes et fruits frais tous les jours	38%	75%
Logement (loyer, emprunt ou charges)	38%	64%
Activités sportives ou de loisirs	35%	54%
Disposer d'équipements numériques en état de fonctionnement (smartphone, ordinateur) et payer vos abonnements internet et téléphonie	33%	60%
Alimentation saine avec 3 repas par jour	30%	61%
Mutuelle santé	29%	51%

Le nombre de 33% et surtout 60% pour les plus modestes, de personnes ayant des difficultés à disposer d'équipements numériques et d'abonnement internet justifie pleinement nos revendications en matière de services publics, notamment en remettant des accueils physiques partout sur le territoire.

L'accessibilité aux services essentiels, dont la plupart sont ou devraient être des services publics, est également étudiée dans cette enquête. Les résultats sont édifiants et marquent une profonde rupture entre ruralité et urbanité :

À la question *Pour chacun des services suivants, diriez-vous que vous pouvez y accéder facilement ou difficilement depuis votre lieu d'habitation ?* les réponses *plutôt ou très difficilement* sont (en pourcentage) :

	Toutes zones d'habitation	Grande métropole	Métropole moyenne	banlieue	Périurbain	rural
Services de santé	34	26	37	23	44	44
Transports en commun	31	14	23	17	48	59
Services sociaux	21	19	18	15	28	24
Services bancaires	12	7	10	9	18	12
Éducation	9	6	6	7	12	13
Faire vos courses	7	5	7	6	9	9

Il est paradoxal, mais logique dans un monde capitaliste, que l'accès à un lieu pour faire ses courses est *très ou plutôt facile* pour une très large majorité, alors que l'accès aux services de santé ou aux transports en commun l'est beaucoup moins en particulier dans la ruralité, mais aussi dans les zones périurbaines (banlieues).

Les politiques de concentration des populations dans des métropoles (politiques destinées avant tout à faciliter la circulation des marchandises et des capitaux) laissent sur le carreau les plus fragiles aux revenus modestes. Il y a là, sans doute, une explication à la forte progression du vote d'extrême droite dans ces zones rurales ou périurbaines, par des électeurs trompés par des discours populistes largement relayés par les médias.

Concernant la santé, le questionnaire initié par le groupe des 9 devrait nous apporter de nombreux enseignements sur la situation sanitaire de la population retraitée dans notre pays.

Ce baromètre annuel justifie pleinement les revendications de la CGT : SMIC et retraite minimale à 2 000€, augmentation des salaires, développement des services publics, Sécurité sociale intégrale, etc.



Renforcement des inégalités en France...

Oui ! Génocide

Certains réfutent l'usage du mot génocide pour qualifier l'intervention militaire israélienne qui, en un an, est responsable de la mort de 7 à 9 % des 2,3 millions d'habitants du territoire palestinien assiégé. Dans la leçon de vocabulaire donnée parmi d'autres approximations très orientées, on peut relever la définition restrictive du pogrom et signaler que ce terme désigne à l'origine les exactions commises par une fraction majoritaire de la population à l'encontre d'une fraction minoritaire.

Le terme s'applique donc difficilement aux atrocités commises le 7 octobre 2023 par le Hamas. Par contre, il s'applique tout à fait aux exactions subies par les Palestiniens de Cisjordanie de la part des colons israéliens fanatisés. Ce que le président israélien Isaac Herzog, celui qui décide les obus destinés aux palestiniens, a été obligé de reconnaître.

D'autres mots mériteraient pourtant l'attention comme par exemple « colonisation », « apartheid », « nettoyage ethnique », « crimes de guerre » ou encore « crimes contre l'humanité ».

La CGT est bien loin d'être seule à employer le mot génocide. Outre les prises de positions de nombreux états, rappelons les déclarations de la Cour pénale internationale, celles de la Cour internationale de justice ou la conclusion du rapport de l'ONU intitulé « Anatomie d'un génocide » : *Il existe des motifs raisonnables de croire que le seuil indiquant que des actes de génocide ont été commis contre les Palestiniens à Gaza a été atteint.*

Roger Ménégoz

Pour faire la paix avec son ennemi, on doit travailler avec cet ennemi, et cet ennemi devient votre associé.

Nelson Mandela 1918-2013

Les vrais comptes de la Sécu

La Chronique santé de Christophe Prud'homme - L'Humanité 27 mai 2024

Pour les plus jeunes, la Sécu reste une machinerie obscure qui leur a toujours été présentée comme un gouffre financier avec le fameux « trou », justifiant dans les discours des gouvernements qui se sont succédé depuis quarante ans des plans d'économies drastiques. En juin dernier, lors des Assises des finances publiques, Bruno Lemaire, alors ministre de l'Économie a annoncé un nouveau plan de restriction budgétaire, avec une nouvelle saignée de 10 milliards d'euros qui n'épargnera pas la Sécurité sociale. Il est utile d'apporter quelques éléments d'explication pour mieux comprendre la situation, d'autant que les conséquences se font lourdement sentir pour les assurés sociaux, avec un accès aux soins de plus en plus difficile tant en ville qu'à l'hôpital et des restes à charge de plus en plus importants.

Lors de la présentation de la certification des comptes de l'assurance-maladie, un certain nombre de chiffres ont interpellé, notamment le remboursement de la dette gérée par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades). La dette a explosé récemment, car le gouvernement y a ajouté l'intégralité du coût de la crise du Covid, soit 136 milliards d'euros, alors que, dans le même temps, pour d'autres secteurs, notamment les aides aux entreprises, il a pris à sa charge leurs dettes. Ainsi l'an dernier, la Cades a remboursé 21,1 milliards d'euros aux banques dont 18,3 milliards en capital et 2,8 milliards en intérêts. Cet argent provient des cotisations intitulées sur la fiche de paie CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) et CSG (contribution sociale généralisée), qui, de fait, est soustrait au financement de la santé pour tomber dans la poche des banques. Il faut rapprocher ce chiffre du fameux déficit de la Sécurité sociale, qui s'est élevé en 2023, à 10,8 milliards d'euros. La Sécurité



sociale rembourse donc chaque année deux fois le montant de son déficit et abonde les bénéfices des banques.

C'est une arnaque et un braquage de l'argent de la Sécurité sociale par les banques qui vont s'aggraver du fait de la hausse des taux d'intérêt. Il est donc totalement justifié de demander que la dette du Covid soit reprise par l'État et ne pèse pas sur les finances de la Sécurité sociale. Cela permettrait de supprimer le déficit de 10 milliards et les plans d'économies qui en découlent, et d'affecter les 10 milliards dégagés, comme envisagé à la prise en charge de l'autonomie, parent pauvre du système de protection sociale. Oui, monsieur Macron, il y a urgence à simplifier la fiche de paie pour que nos contributions sociales soient inscrites sur une seule ligne, avec l'intitulé « cotisation Sécurité sociale », et permettent ensuite de payer, comme cela était prévu, maladie, vieillesse, famille, accidents du travail – maladies professionnelles, auxquelles doit d'ajouter aujourd'hui la prise en charge de l'autonomie.

Coup de gueule 1

Octobre 2024, RTL fête les 3 ans de son panier inflation. Composés de produits courants comme œufs, lait, sucre, pâtes, dentifrice, etc., celui-ci a augmenté en 3 ans de **30%**. Face à cette info du 22 octobre dernier, j'ai pris ma calculette et j'ai comparé le montant de ma pension d'octobre 2021 avec celui d'octobre 2024 (j'ai pas passé un bac C pour rien !). Et là, stupeur, *Ô rage ! Ô désespoir ! Ô vieillesse ennemie !* (c'est l'cas de l'dire à les entendre parler des retraités), ma retraite a augmenté du chiffre impressionnant de ... **6,77%**. Et en plus, l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2025 est reportée au 1^{er} juillet 2025. On nous prendrait pas pour des cons des fois ?

Hommage à Madeleine FERDONNET

Madeleine Ferdonnet a disparu à l'âge de 102 ans. On ne peut évoquer Madeleine Ferdonnet, sa vie, ses engagements, son militantisme, sans parler de sa famille, ses proches qui ont largement contribué à les forger.

Les parents de Madeleine

Pierre Jacques Boiteau, son père, était né le 10 février 1899 à Bourges.

Forgeron de métier, Pierre Boiteau était ouvrier aux établissements militaires, à l'atelier de construction de



Bourges. Il épousa le 12 mars 1921 Jane Lafond.

Avant l'été 1939, il était secrétaire de la cellule communiste d'Asnières-lès-Bourges. Militant communiste clandestin, il serait entré dans la résistance, sans doute dans le cadre du Front national, en mai 1941, par l'intermédiaire de Marcel Cherrier (notamment distributions de tracts et organisation de la résistance sur Bourges).

Il fut requis pour le STO (Service du travail obligatoire) le 11 janvier 1943 et ne s'est pas présenté au départ le 15 janvier et fut donc considéré comme réfractaire au STO.

Il fut arrêté par la police allemande, le 23 novembre 1943 à son domicile.

Torturé puis transféré au camp de Royallieu à Compiègne, il fut déporté le 22 janvier 1944 vers Buchenwald où il mourut, le 10 février 1944, le jour de ses 45 ans (la date est incertaine, puisque sur le site officiel du ministère des Armées *Mémoire des hommes*, la date de sa mort est le 15 février 1944).



Jane Marie Lafond, mère de Madeleine, était née le 15 avril 1901 à Asnières. Si à son mariage en 1921, elle est dite sans profession, à la naissance de Madeleine, elle est alors employée des postes.

François Lafond, son père et grand-père de Madeleine Ferdonnet, vigneron, fut socialiste

puis communiste, Jane dut hériter ses gênes contestataires, puisque François, engagé volontaire dans l'armée en 1893, se voit refuser, après plusieurs incidents notables, le certificat de bonne conduite quand il passe dans l'armée de réserve en 1898.

Jane Boiteau créa en 1927 le syndicat CGTU de la

confection de Bourges avec l'aide de Pierre Hervier. Son adhésion au Parti communiste date de 1924 ou 1928 selon les sources. Elle fit de la confection à domicile avant de travailler à l'Imprimerie ouvrière puis comme comptable chez un marchand de cycles et armes. Licenciée le 30 novembre 1938, elle travailla pendant quatre mois aux Établissements militaires avant d'être à nouveau licenciée. Elle s'occupa d'encaissement d'assurance.

Elle militait activement au sein du Comité des femmes contre la guerre et le fascisme. En 1939, elle entra à l'ETBS mais fut licenciée au bout de quatre mois pour « reconstitution d'organisation dissoute », les Jeunesses communistes.

Avec son mari, elle participa à la reconstitution du Parti communiste dans le Cher.

En 1940, en relation avec Zélia Duchesne, Jane Boiteau répartit des tracts et des journaux clandestins communistes aux divers contacts existant chez les gaziers, électriciens et cheminots. De 1940 à 1942, elle vient en aide aux familles d'emprisonnés politiques : collecte de fonds destinés à ces familles, accueil (avec Camille Berger) des épouses de Pierre Sépard, Léon Frot et René Legall écroués au Bordiot. Au cours de l'hiver 1941-1942, elle devient agent de liaison du Front national, elle réceptionne les responsables nationaux, tout en poursuivant la réalisation et la diffusion de tracts et journaux clandestins. Elle dactylographiait les journaux clandestins. En 1941, Jane Boiteau fut chargée, sous le pseudonyme de Renée, au sein du Front national d'établir les contacts entre la responsable venant de Paris, Germaine Sansoy (Françoise), et les groupes locaux. Elles se rencontrèrent à Sancerre en août 1942 et mirent en place les Comités féminins du Front national. Jane Boiteau avait des contacts à Veaugues avec Suzanne Grandfond, à Vierzon avec Madame Ouzet, et aussi à Veaugues avec Portejoie, Guyard et le garagiste Marcel Léger.

Elle fut arrêtée le 23 novembre 1943 avec son époux, à leur domicile. Conduite à Bourges, torturée, elle fut incarcérée à Tours puis à Orléans et enfin à Compiègne. Jane fut déportée le 31 janvier 1944 à Ravensbrück et s'évada lors de l'évacuation des camps le 23 avril 1945. Elle retrouve sa fille Madeleine à son retour le 29 mai 1945.

Après la Seconde Guerre mondiale, elle fut secrétaire de mairie d'Asnières, rattachée à Bourges.

Après-guerre, elle est inquiétée par la justice pour

dénonciations. Elle se retrouve au procès en même temps que son tortionnaire Paoli, et est acquittée. En août 1953, elle se remaria avec Jules Vilpoux. En 1985, Jane Vilpoux fut faite chevalier de la Légion d'honneur pour son action dans la Résistance. Elle meurt à Bourges le 15 février 1993. Il existe une rue Pierre et Jane Boiteau à Bourges, où se trouve la MJC d'Asnières.



Pierre Ferdonnet, son mari

Pierre Jean René Ferdonnet était né le 26 juin 1922 à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). Son père Eugène, natif d'Angoulême (Charente) vint tra-

vailleur comme cheminot à Paris et logea à Ivry-sur-Seine. Syndiqué, gréviste en 1920, il n'appartenait à aucune organisation politique. Son épouse Germaine Grégoire, originaire de l'est de la France, avait tenu à faire baptiser Pierre et à lui donner une éducation religieuse. Pour raisons de santé, la famille partit pour Châteauroux (Indre) puis s'installa à Vierzon (Cher) en 1936.

Pierre Ferdonnet travailla comme ouvrier ébéniste et donna immédiatement son adhésion à la CGT. En 1937, il entra dans les rangs des Jeunesses communistes dont il devint très vite un des responsables locaux. Il soutint les luttes ouvrières vierzonnaises et participa aux campagnes de soutien à l'Espagne républicaine.

Coupé des JC de septembre 1939 à fin 1940, il reconstitua, en janvier 1941, un petit groupe de JC à Vierzon, groupe qui imprima, avec du matériel de jeu, des tracts et des papillons. Les gendarmes l'identifièrent en octobre 1941 mais il réussit à s'enfuir, et c'est par contumace que la Section spéciale de la Cour d'appel de Bourges le condamna à cinq ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour. Devenu illégal, Ferdonnet séjourna à Paris puis entra dans un maquis FTP de Corrèze le 16 juillet 1943. Il fut arrêté en septembre 1943, les armes à la main, par un détachement de SS et interrogé à la Gestapo de Limoges. Après un séjour d'un mois à la prison de Limoges, Ferdonnet et ses cinq camarades furent envoyés à Fresnes puis à Compiègne. Il fut déporté à Auschwitz (matricule 185925), Buchenwald (matricule 52534) puis à Flossenbourg (matricule 9918) le 25 mai 1944. Il fut libéré le 25 avril 1945, alors qu'il était à l'infirmerie dans un très mauvais état, puis rapatrié en France le 19 mai 1945.

Pierre Ferdonnet revint à Vierzon gravement malade et séjourna dans un sana.

À l'été 1945, il rencontra Madeleine Boiteau. Ils se marièrent à Bourges le 30 avril 1946.

Titulaire d'un CAP, il travailla à Bourges comme ébéniste.

Après quelques mois de chômage, il rentra à la SNCF en gare de Bourges en août 1948 comme auxiliaire. Il fut aiguilleur de 1950 à 1954. Quand sa santé ne lui permit plus de faire les 3x8, le médecin l'orienta vers un travail administratif jusqu'à sa retraite en mars 1977.

Le CGT lui fit suivre une école centrale en 1950. Il fut secrétaire général des cheminots CGT de Bourges, secrétaire de la section communiste, membre du comité fédéral à partir de 1955, du bureau fédéral communiste jusqu'en 1977. Il fut également Président d'Honneur de la section de retraités cheminots de Bourges. Il fut candidat suppléant à la députation. Il devint maire adjoint de Bourges (chargé des Anciens combattants) en 1977 et fut candidat aux élections cantonales de février 1982 dans le 2e canton de Bourges.

Il reçoit la Médaille militaire et la croix de guerre avec palme le 8 août 1988 et est fait chevalier de la Légion d'honneur le 26 octobre 1997.

Il meurt le 10 janvier 2013 à Bourges.

Madeline et Pierre Ferdonnet

Ils se rencontrent à l'été 1945. En 2013, Madeleine raconte « *Je l'ai connu après la guerre. Mon mari a été déporté après avoir été résistant. Je l'ai rencontré lors d'une réunion du mouvement national des prisonniers de guerre et déportés. Je militais et j'avais adhéré pour retrouver la trace de mes parents.* » Ils se marièrent le 30 avril 1946 à Bourges. De cette union, naîtront trois filles, Annie, Françoise et Claudine que suivront de nombreux petits-enfants, arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petits-enfants.

Madeline entra aux Établissements militaires comme technicienne chimiste.

Tous deux, communistes, sont des combattants pour la justice, les droits, la liberté, le respect de la personne humaine, la paix, l'indépendance de la France. Tous deux auront consacré leur vie, après la guerre, à résister d'une autre façon dans un combat plus pacifique en perpétuant la mémoire. Ils interviennent régulièrement en milieu scolaire pour rappeler à une jeunesse attentive, ce que fut cette période de la guerre 39-45, de la Résistance et de la déportation. Leur mot d'ordre : « *Ni haine, ni oubli* ».

Après la mort de Pierre en 2013, Madeleine marque son profond attachement aux cheminots en adhérant à la section des cheminots retraités de Bourges.

Elle continue, comme elle le faisait avec Pierre, à porter la voix de ceux qui avaient combattu la barbarie nazie, à lutter contre l'oubli.

Elle répondait toujours présente aux invitations de la CGT, comme lors du congrès de l'UL de Bourges en 2017. Sur cette photo, nul doute qu'elle rappelait à ces jeunes militants ces vérités :



En 2013, elle déclarait au journal *Le Berry républicain* « C'est important de transmettre la mémoire, la Résistance et la déportation, que des hommes et des femmes n'ont pas hésité à se défendre contre l'occupant, en risquant leur vie. Pour ne pas oublier tous ces hommes et toutes ces femmes qui ont donné leur vie. Il faut montrer jusqu'où le nazisme a pu aller, ce que

des hommes ont pu faire à d'autres hommes. » Elle défendait aussi, le Parti communiste français, son parti : *Il y a aussi eu le massacre des communistes. Ceux qui étaient connus comme communistes étaient recherchés et arrêtés. Il ne faut pas oublier l'anticommunisme qui régnait à l'époque. Pourtant, beaucoup de communistes ont donné leur vie ... Aujourd'hui encore, de fausses idées, des idées rétrogrades circulent sur les communistes.*

Dans cet interview qu'elle avait accordé au *Berry républicain* en 2013, elle conclut par des mots prémonitoires et cruellement d'actualité onze plus tard : *La situation se détériore. Je m'inquiète de voir la montée de l'extrême droite. Elle n'a jamais été une bonne chose. Il y a beaucoup trop d'individualisme, également. C'est triste qu'il faille des événements douloureux pour être solidaire.*

Catherine Fourcade

Sources :

Le Maïtron en ligne : fiches Pierre Jacques Boiteau, Jane Boiteau née Lafond, Pierre Jean René Ferdonnet

Le Berry républicain, article du 06/09/2013

Discours lors des obsèques de M. Ferdonnet :

(Gérard Gédoux pour la Section des cheminots retraités CGT, Michel

Guérineau pour la Fédération du Cher du PCF)

Coup de queue 2

Leur relation au « dialogue social »

Avec Macron-Borne-Attal, on a connu le passage en force permanent à coups de 49-3. Qu'en sera-t-il avec le nouveau Premier ministre ?

Macron en bon monarque a, dès son premier mandat méprisé le dialogue social, niant « les partenaires sociaux » ce qui a d'ailleurs fâché la CFDT dans la période récente. Plus globalement il a même affiché son dédain « des corps intermédiaires ». On connaît la suite avec une répression sans précédent et des militants syndicaux traînés en justice.

La problématique s'avère différente avec Michel Barnier. Lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre a évoqué sa volonté de renouveler « le dialogue social » et d'avoir une « relation exigeante et constructive » avec les partenaires sociaux. Il en fait, dit-il, une priorité de son mandat.

Dans son discours, il a évoqué une nouvelle



fois la réforme des retraites. Pour le Premier ministre, les « partenaires sociaux » devraient par la négociation amener « des aménagements raisonnables » à la loi.

En ce sens, il fait la démonstration qu'il a besoin de la caution des organisations syndicales pour tenter de sauver tant bien que mal les apparences pour une réforme imposée au forceps, à l'aide de 49-3 et rejetée par des millions dans les rues. Y parviendra-t-il ?

Pas question bien sûr de remettre en cause ni les 64 ans, ni les 43 ans de cotisation, ni « l'équilibre financier » !

Des méthodes différentes mais un même objectif, c'est l'exigence d'abrogation de la loi retraites que Macron et Barnier veulent voir disparaître parce que *ce n'est pas à la rue de gouverner.*

Gillette Tessier

Les nouvelles fables de La Fontaine

Politique



Petite leçon d'économie ...

Après le décret prévoyant 10 milliards d'euros d'économie sur les dépenses 2024 de l'État, le nouveau Premier ministre annonce maintenant un tour de vis supplémentaire pour les budgets des services publics en 2025. « Réduire les dépenses, c'est renoncer à l'argent magique, à l'illusion du tout gratuit, à la tentation de tout subventionner ». Il demande à tous « des efforts » : à tous, vraiment ?

Le Président de la République, le Premier ministre, les médias, tous martèlent « la dette publique atteint un record », « la France est droguée à une dette publique » qu'il faudra rembourser.

40 milliards en moins dans les dépenses et 20 milliards à trouver pour les recettes. Et s'il n'obtient pas la majorité, Barnier annonce d'emblée qu'il aura recours « au 49-3 qui est un outil de la Constitution. » Un outil pour continuer à détruire les droits sociaux, les services publics, la Sécurité sociale !

Notons tout d'abord que d'un côté, la part du revenu national consacrée aux services publics stagne depuis les années 1980, autour de 20 %, de l'autre, la part des revenus du patrimoine, c'est-à-dire les revenus financiers (dividendes, intérêts, ...) et les revenus immobiliers (loyers), a nettement augmenté depuis le début des années 1980 (passant de 7 % à 12 % aujourd'hui).

Un pillage des fonds publics

Depuis plus de 30 ans, le choix budgétaire des différents gouvernements s'est porté sur une aide publique de soutien au capital sous toutes ses formes, elle a explosé ses dix dernières années.

En plus de la hausse des aides publiques directes, les entreprises ont aussi largement bénéficié d'une politique continue de réductions (appelées « allègements ») de leurs impôts et cotisations sociales. Ces politiques ont eu des conséquences très importantes sur les recettes de l'État et de la Sécurité sociale.

Entre 2022 et 2023, les recettes fiscales ont diminué de 7,4 milliards d'euros alors que dans le même temps, le PIB a crû de 6,4 % en valeur.

Quant aux dépenses fiscales (crédits d'impôts, exonérations), elles n'ont cessé d'augmenter depuis les années 2000, en nombre et en coût total. Rien qu'entre 2013 et 2022, leur coût a augmenté de 16 % et cela profite davantage aux entreprises qu'aux ménages. Depuis 2015, les ménages paient même une part plus importante des prélèvements fiscaux et sociaux que les entreprises. Une situation inédite !



On peut conclure qu'on assiste à un transfert financier des fonds publics au profit des entreprises, notamment du CAC 40, et des familles les plus riches.

Mise à contribution des grandes entreprises et des plus riches ?

Le Premier ministre annonce une augmentation temporaire de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires (CA) supérieur à 1 milliard d'euros, il passerait de 25 % à 30 % (et à 35 % en cas de CA supérieur à 3 milliards).

Selon Barnier, cela ne doit être que temporaire : « leur durée maximale sera de deux ans. » Le plus court sera le mieux, on l'a bien compris !

Serait aussi prévue une hausse de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus pour 0,3 % des ménages. Michel Barnier a précisé sur une chaîne publique que cela concernera par exemple les couples ayant un revenu fiscal annuel supérieur à 500 000 euros.

Le gouvernement prépare un plan d'austérité contre toute la population que certains comparent, à juste titre, avec ce qu'a subi la Grèce : 60 milliards d'économies dans le prochain budget, dont 40 milliards de réductions de dépenses et 20 milliards d'impôts supplémentaires.

Leur dette n'est pas la nôtre. Le patronat a reçu 100 milliards d'aide suite au Covid. Près de 2 000 dispositifs publics bénéficient aux entreprises en France. Des désaccords sur les mesurées temporaires à l'encontre des très hauts revenus se font entendre. On en sourirait presque au regard de leur profits qui se sont envolés ces dernières années. Mais tous s'accordent pour faire payer aux seuls salariés, retraités, sans emploi, à la population en général leur dette avec par exemple le report de la revalorisation des pensions, des coupes sombres dans les effectifs des services publics, la baisse de la prise en charge des arrêts de travail et du remboursement de la consultation médicale, etc.

Des économies sur notre dos, c'est non. Nul doute que nous devrons nous mobiliser fortement ! Gillette Tessier



L'Etat garantit toujours ce qu'il trouve : aux uns leurs richesses, aux autres la pauvreté ; aux uns la liberté fondée sur la propriété ; aux autres l'esclavage, conséquence fatale de leur misère
Mikhaïl Bakounine (1814-1876)

Les retraités : charge ou chance

Avec la présentation et les débats parlementaires sur le PLF (Projet de loi de financement, autrement dit le budget de l'État), revient encore et toujours la petite musique anti retraités : *les retraités ne travaillent pas, sont de plus en plus nombreux et ils coûtent cher, très cher!* Pourtant, à y regarder de plus près, la réalité semble être toute autre.

Sphère familiale

Bien sûr, les retraités jouent un rôle important dans la cohésion familiale, en étant notamment porteurs de l'histoire familiale, ses valeurs, ses traditions, etc.



Mais matériellement, ils sont aussi très présents pour « aider » leurs enfants et/ou petits-enfants, voire leurs propres parents, car aujourd'hui voir coexister quatre générations est devenu très répandu.

De nos jours, la plupart des parents travaillent tous les deux, avec des horaires souvent de plus en plus compliqués. De plus, les temps de transports s'allongent, les structures d'accueils des enfants sont souvent inadaptées et chères. Aussi, les grands-parents sont particulièrement sollicités pour « garder les enfants ». Des bébés qui pourraient aller en crèche ou être confiés à une nounou, aux enfants scolarisés qu'il faut récupérer à la sortie de l'école, aider à faire leurs devoirs, voire les nourrir le midi, le travail ne manque pas pour ces « oisifs ». D'autant qu'à cela, s'ajoute une bonne partie des vacances scolaires, où les grands-parents accueillent leur petits-enfants, parfois les emmènent en voyage et financent bien souvent leurs activités.

Ainsi, on estime à 30 milliards d'euros par an, le montant des transferts entre grands-parents et enfants et/ou petits-enfants. Le Conseil d'analyse économique estime à 23 millions d'heures par an le service rendu aux familles, autant que toutes les assistantes maternelles réunies.

À cela s'ajoute ce travail impossible à mesurer car ponctuel mais qui pourtant doit représenter des millions d'heures là aussi : aide à un déménagement, bricolage, garde d'enfant malade, etc.

Et que dire des enfants et éventuellement leur famille, obligés de retourner vivre chez leurs parents faute de pouvoir se loger, dans la plupart des cas par manque d'argent.

Monde associatif

On le répète souvent, sans les retraités, beaucoup d'associations ne pourraient continuer à exister. Le pourcentage de seniors de 65 à 69 ans engagés dans un bénévolat associatif est d'environ 30 %. D'abord, ils s'impliquent dans la gestion de l'association ; ainsi on estime à 48% le nombre de présidents d'association retraités.



Mais ils sont aussi très souvent animateurs et organisateurs des activités de l'association. Combien d'associations sportives ont dans leurs rangs des retraités pour enseigner la discipline, aider à la surveillance et à la protection des participants, entretenir les locaux, etc.

Selon France Bénévolat, le volume d'heures consacrées par les retraités à aider autrui représente 1 milliard d'heures par an. Converties en €, le montant serait impressionnant.

La vie en société

Tout d'abord, il est bon de rappeler que la participation aux élections est nettement supérieure chez les retraités.

Mais surtout, ils s'impliquent fortement dans la gestion des communes. Aujourd'hui, 32 % des maires des communes françaises sont des retraités ; 60 % de ces maires et 40 % des conseillers départementaux ont plus de 60 ans.

Il existe quantité d'instances, de commissions, de structures dans le pays tant au niveau national que régional et départemental où siègent des représentants des retraités désignés (dont certains camarades de la CGT), appelés à donner leur avis sur tous les sujets concernant les générations d'ainés et le vieillissement comme par exemple le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) ou le Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au plan national, le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) au plan départemental, pour ne citer que les plus connus.

Les retraités, partie prenante de l'économie française

Il ne faut jamais oublier que les retraités sont aussi des consommateurs. À ce titre, ils contribuent largement aux recettes de l'État, au travers de la TVA notamment. De plus, comme tout à chacun, ils paient l'impôt sur le revenu et même la CSG et la CRDS.

Leurs besoins, bien que souvent insuffisamment satisfaits, sont sources de très nombreux emplois : adaptation des locaux individuels ou collectifs, structures d'hébergement, prise en charge de la perte d'autonomie, soins médicaux, etc.

Des secteurs entiers dépendent aujourd'hui de cette clientèle de seniors. C'est le cas de l'hôtellerie. Aujourd'hui, l'activité dans ce domaine n'est plus limitée aux seules vacances scolaires. Les retraités sont de plus en plus nombreux à partir en vacances hors saison, permettant à ce secteur d'activité de travailler plus de deux ou trois mois par an.

Décidemment, ce ne sont pas les retraités qui pèsent sur l'économie de notre pays. Ce n'est pas dans les poches des anciens qu'il faut chercher l'argent pour redresser les finances publiques. Le « coût du travail » pas plus que le « coût des retraites » ne sont responsables de la situation financière nationale actuelle.

C'est bien le **coût du capital**, et lui seul, qui grève les finances publiques et celles des travailleurs actifs ou retraités.

Catherine Fourcade

Coup de queue 3

Le ministère du Travail a lancé le 14 octobre dernier une campagne pour renforcer la prévention des accidents du travail graves et mortels. Bien sûr, on ne peut qu'approuver une telle initiative, tant les accidents sont nombreux.

En 2022, on dénombre 789 morts au travail (hors accidents de trajets et maladies professionnelles).

Mais le slogan est choquant car il laisse entendre que la responsabilité de ces accidents est également partagée entre les employeurs et les salariés eux-mêmes. Or, les causes les plus courantes sont le fait des conditions de travail imposées par le patron: matériel défectueux ou inadéquat, manque de formation, prévoyance des accidents insuffisante voire inexistante, temps et horaires de travail, etc. Et quand, quelques fois, c'est le salarié qui se met lui-même en danger en négligeant les mesures préconisées, c'est souvent pour répondre à une injonction du patron, et/ou pour gagner une prime de productivité indispensable tant les salaires sont insuffisants. L'employeur, d'ailleurs, sait généralement ce qui se passe et ne fait rien pour sécuriser ses salariés, trop content en cas d'accident d'en faire porter toute la responsabilité à la victime.

Mieux préparés, mieux équipés, mieux formés :

employeurs, salariés, passez à l'action sur

securiteautravail.gouv.fr